

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 410

présenté par

Mme Rauch, Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Plassard, M. Albertini, M. Alfandari, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larssonneur, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

-----

**ARTICLE 5 DUOVICIES**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« À la fin du premier alinéa du 1 du III de l'article 220 quaterdecies du code général des impôts, les mots : « avant le 31 décembre 2024 » sont remplacés par les mots : « jusqu'au 31 décembre 2026 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement rétablit l'article 5 duovicies supprimé lors de l'examen au Sénat. Cet article vise à proroger jusqu'au 31 décembre 2026 proroge le crédit d'impôt international (C2i) jusqu'au 31 décembre 2026.